

Département de l'Aisne
Arrondissement de Laon
Canton de Vic-sur-Aisne
COMMUNE DE MANICAMP
02300 MANICAMP
☐/☐ 03.23.39.76.90

Manicamp, le 6 janvier 2024
9 h 00

Aux résidents de Manicamp.

Objet : Crue de l'Oise.

Madame Monsieur,

Notre village va probablement vivre un épisode de crue significatif. Etant donné que nous avons connu un renouvellement de population assez conséquent, je me permets d'apporter quelques informations à nos résidents qui vivent les inondations pour la première fois.

Manicamp se trouve à la confluence de l'Ailette et de l'Oise dans ce qui est le tronçon de l'Oise moyenne sur le site de Vigiecrue. Territoire Oise Aisne, les cotes qui se rapportent à notre station de référence dépendent la station de Condren que l'on peut consulter à l'adresse suivante : <https://www.vigicrues.gouv.fr/niv2-bassin.php?CdEntVigiCru=29>

Vous y trouverez les crues de références, celle de 1993, celle de 2011, et celle de 2021, vous y trouverez aussi les cotes mises à jour actualisées en temps réel, toutes les 10 minutes. La tendance pour les deux jours suivants est également donnée. Nous sommes bien plus en aval de la station de Condren, il nous faut compter environ une bonne journée pour que les valeurs enregistrées à Condren impactent notre commune.

À l'heure où je rédige ce courrier il est affiché une cote de **2 m 61, et cela monte encore**. Nous sommes en train de vivre la conjugaison d'une crue de nappe avec une crue de débordement. Les pics de crue sur la Serre et sur l'Oise vont faire leur jonction dans la journée de demain. Actuellement ces deux pics de crue qui n'en feront plus qu'un et il n'est pas encore passé à Condren. Les prévisions nous indiquent que la station atteindra des hauteurs d'eau vont approcher les 2 m 70 dans la journée.

Quelques repères pour Manicamp

A 2 m 60 à Condren (avec un décalage de 18 à 24 h 00)

Les rues concernées sont :

La rue de la Malvoisine du petit pont du ru jusqu'au n° 20. Le chemin du Champ Pagny, chemin de désenclavement a été réalisé pour permettre de sortir vers le sud en direction de Besmé.

La rue de Dessous partie nord à partir du n° 4 jusqu'au-delà du virage jusqu'après la ferme Thuillier et jusqu'au n°11 côté impair.

La rue de Dessous partie sud se coupe au niveau des égouts à hauteur du n° 23 jusqu'au n° 29.

La rue Principale dans sa partie nord se coupe à hauteur du n°2.

Il devient nécessaire de prépositionner des véhicules pour les riverains de la rue de dessous sur le parking face à l'allée des Roses ou bien sur la place du village

A 2 m 70/ 2 m 75

La rue de la Malvoisine en deça du petit pont du ru jusqu'au-delà du n° 20.

La rue de Dessous toute la partie nord est concernée à partir du n°1 jusqu'au-delà du virage après la ferme Thuillier et jusqu'au n°11 côté impair.

Un courant potentiellement significatif apparait. Il rejoint la rue Principale pour s'engouffrer dans le chemin du moulin.

La rue Principale dans sa partie nord est coupée à partir du n°1 jusqu'au n° 2 bis.

La rue de Dessous partie sud est concernée du n° 18 jusqu'au-delà du numéro du n°29.

Dès lors pour ces rues concernées, il convient de pré positionner les véhicules ailleurs.

Durant ces moments de crues l'éclairage public fonctionnera toute la nuit pour les rues concernées, et ce à partir du 7 janvier 2024

Pour vos déplacements, seule la sortie sud vers Besmé sera praticable. Sauf avis contraire, il vous est possible de rejoindre Chauny en empruntant Besmé, Saint Paul aux Bois, Le Bac Bichancourt puis Chauny par la gauche.

La voie communale de Manicamp vers le Bac est barrée et interdite par un arrêté municipal depuis le 3 janvier 2024.

Les Voies départementales n° 6 vers Marizelle et n° 922 à la fois vers Quierzy et vers Abbécourt seront barrées par un arrêté préfectoral. Il n'est pas permis de les emprunter.

Cette gêne risque d'être temporaire dans la mesure où les conditions météo sont favorables à compter de dimanche 7 janvier pour une durée de plusieurs jours.

Pour l'instant, il n'est pas nécessaire de déclencher le PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Nous avons vécu déjà des crues plus conséquentes, les endroits sensibles sont clairement identifiés et ils seront gérés au mieux. Nous n'en sommes heureusement pas encore là. Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à me contacter.

Veillez agréer, Madame Monsieur mes salutations les plus cordiales.

Le maire de Manicamp,
Luc Degonville

le maire adjoint
Fabrice Gaillet

le maire adjoint
Christophe Sery

Contacts
06 89 58 03 15

Fabrice Gaillet
06 60 99 10 75

Christophe Sery
06 12 08 54 24

